



Pépinière Métiers d'art la Cure, St Jean St Maurice sur Loire

Présentation du dispositif / Règlement de la Pépinière

1 – Conditions pour poser une candidature :

a. Qualité : Statut de l'artisan

Sous l'intitulé « artisan d'art », seront retenues les personnes qui ont une activité de création ou de restauration.

Il est souhaité l'inscription à la Chambre des Métiers. L'artisan doit être un « créateur » et non revendeur.

Il est demandé de bien inscrire le statut de votre entreprise sur le document de candidature.

b. Droits : L'artisan peut être en création d'activité ou avoir créé son entreprise depuis moins de 2 ans.

c. Obligations : Etre en accord avec le site de la Cure

Deux sites complémentaires : La Cure et la pépinière.

Le site de la Cure recevant du public, les artisans qui souhaitent intégrer la pépinière doivent être conscients du flux de visiteurs générés par la Cure, potentiel de visiteurs pour les artisans, et contraintes d'accueil à conjuguer ensemble au fil des saisons.

Sur l'ensemble de l'année, le nombre de visiteurs à la Cure se situe à près de 13 000 personnes, Roannais Agglomération souhaite travailler sur un potentiel de visiteurs qui n'entrent pas encore dans les lieux (estimé à 25% de passants supplémentaires dans le village à capter.)

Les artisans d'art souhaitant s'installer au cœur de la pépinière doivent être conscients que le seul flux de visiteurs du village ne permet pas de fonctionner toute l'année, des liens vers l'extérieur devront être tissés, nécessité d'être dans des réseaux, salons extérieurs, etc...

Respecter l'ensemble du site et les visiteurs notamment dans le cadre des animations ponctuelles organisées en dehors de l'atelier.

Cadrer autant que possible ses horaires d'ouverture sur ceux de la Cure en période estivale (mai à Août).

Fort de l'expérience avec 3 entreprises Métiers d'art qui ont débuté leur activité dans l'atelier de la Cure, la collectivité est toutefois très réceptive sur le fait que les entreprises ont également besoin d'être à l'extérieur (Salons, Marchés, exposition...) même dans cette période estivale. Il ne s'agit pas d'une obligation mais d'un fonctionnement en bonne intelligence sur le site de la Cure et pour l'efficacité de la promotion des Métiers d'Art et de votre activité.

Proposer un accueil du public : ouverture de l'atelier au public, démonstration de savoir-faire et selon l'activité lors d'animation une à deux fois dans l'année sur le site.

A ce titre, l'artisan peut participer par l'ouverture de son atelier, aux manifestations majeures de la Cure (et ce pendant toute la durée du bail) et proposer des ateliers ou animations, ou des projets collaboratifs.

Quelques évènements majeurs au fil de l'année :

Journées des Métiers d'art : 1^{er} weekend d'Avril, Loire en couleur : manifestation de peintres dans la rue, weekend de pentecôte plus de 3 000 visiteurs, Biennale des bijoutiers créateurs, dernier weekend de novembre, 3 000 visiteurs. (Prochaine édition en 2019)

La convention d'occupation des locaux stipulera le partenariat en ce sens afin que les porteurs de projets s'engagent à être en cohérence avec les objectifs d'attractivité touristique que s'est fixée la collectivité et intègre leur projet dans un cadre collaboratif avec les autres créateurs présents sur le site et la démarche de soutien de la part de la collectivité.



d - Remplir dans son intégralité les renseignements demandés dans le dossier de candidature et retourner le dossier dûment rempli.

Joindre les pièces complémentaires suivantes :

- Pièce d'identité
- Un Curriculum Vitae détaillé mentionnant votre formation et votre parcours professionnel mis à jour
- **Création d'activité** : Détail de votre projet, business plan.
- **Entreprise existante** (moins de 2 ans d'activité) : Bilan comptable depuis le démarrage de votre activité.
- Une planche photo, book ou autres supports de votre choix afin de présenter votre travail, votre projet.

e - Faire le déplacement en amont sur site pour prendre connaissance des lieux et du village.



2 – La localisation - les locaux - Le bail :

a- LOCALISATION DE LA PEPINIERE

Au cœur du village médiéval de St Jean –St Maurice sur Loire / 15 mn de ROANNE

A 1h de LYON, ST ETIENNE et CLERMONT FERRAND

La pépinière Métiers d'art est un équipement construit et géré par Roannais Agglomération, il est situé en proximité immédiate de la Cure, au cœur d'un espace multi activités.

Adresse : La Cure, Pôle touristique et culturel, 799 rue de l'Union 42155 St Jean – Maurice sur Loire.



b – LE BATIMENT PEPINIERE EST COMPOSE DE 4 ATELIERS

1 atelier de 70 m², 2 ateliers de 35 m² et 1 de 24 m²

La surface d'atelier comprend un espace vide à aménager selon l'activité,

- Un point d'eau, équipé d'un évier type cuisine collective,
- Eclairage en plafond
- Surfaces vitrées orientées au sud pour apport de chaleur et vitrine, éclairage naturel
- Chauffage électrique
- Une arrivée de gaz
- Prise téléphone / internet
- Prise en triphasé (sauf 24m²)

Les locaux disposent de compteurs indépendants pour eau, électricité et gaz. Les abonnements et consommations sont à la charge de l'occupant.

Une surface extérieure est réservée aux artisans de la pépinière

(Une cour intérieure **commune** pour travailler en extérieur, réservée aux artisans.)

Un accès facilité pour les livraisons de plain-pied et adapté aux personnes à mobilité réduite.

c – DES LOCAUX ANNEXES

LA CURE : locaux annexes communs pouvant être mis à disposition dans la Cure.

Une cuisine disponible pour le repas de midi (coin kitchenette)

Une salle de stage (soumis à règlement d'utilisation et calendrier d'occupation)

Un service de photocopieur (soumis à tarification et règlement d'utilisation et horaires d'ouverture)

Un studio photo mobile (soumis à calendrier d'occupation)

Présence d'un Fab lab géré par Roannais Agglomération dans le centre-ville de Roanne



d – LE SITE DE LA CURE

Accessible au grand public, et visiteurs, il est lié à une programmation culturelle annuelle.

Le public accède librement dans le jardin et aux ateliers par différentes entrées sur le site et une circulation devant les ateliers (façade vitrine).

L'espace de la Cure est un espace ouvert à la culture et au développement touristique. Il est constitué d'un point information tourisme et boutique de produits du terroir, d'une salle culturelle pour les expositions ou spectacles (petite jauge), d'un gîte d'étape pour les pèlerins de St Jacques de Compostelle, d'une salle de stage.

Une communication sur la saison culturelle et les métiers d'art est adressée à l'ensemble des foyers de l'agglomération (100 000 habitants) par l'édition du programme culturel ou le magazine de l'agglomération ainsi que le site internet de l'agglomération et le site dédié à la Cure. Le service se tient également à disposition pour échanger sur les problématiques de communication, choix de visuels par des échanges et conseils.

e – DUREE DU BAIL : Le bail est établi pour une durée de 24 mois .

Une deuxième phase pourra être envisagée au cas par cas, la durée maximum dans les locaux ne pourra excéder 5 ans.

f – TARIFS Des locaux à loyers modérés comme outil d'aide indirecte au développement économique

Il s'agit d'une location à loyer modéré soit :

4 € HT le m² / mois. En phase 1 (24 mois)

Les abonnements et consommations sont à la charge de l'occupant.

3 – Sélection des candidats

Après une pré-sélection, effectuée sur dossier par le comité de sélection, le comité de sélection, apprécie :

- La qualité du projet d'entreprise
- La conformité technique possible par rapport au métier exercé dans ses lieux.
- La motivation des entrepreneurs évaluée lors d'un entretien avec le comité de sélection.

Le comité de sélection a la faculté de ne pas retenir une candidature présentée, si elle ne remplit pas les conditions.

Admission : Le président de Roannais Agglomération examinera la proposition du comité de sélection.

Le comité de sélection est composé de :

Le Vice-président chargé de la politique culturelle et son conseiller délégué, le Maire de la commune ou son représentant, la Direction de la Culture et le responsable du service Action culturelle.

INFORMATIONS PRATIQUES ET CONTACTS

Chef de projet :

Delphine Mosnier 04 26 24 92 61 / dmosnier@roannais-agglomeration.fr

Roannais Agglomération : www.roannais-agglomeration.fr

La Cure : www.lacure.fr

Facebook : lacure42

Association des Métiers d'art en Roannais (AMAR) : www.roanne-metiersdart.com

Tourisme : www.leroannais.com

Horaires d'ouverture de la Cure :

Mars + octobre et novembre / vendredi au dimanche de 14h30 à 17h

Avril à juin + septembre : lundi au jeudi de 14h30 à 18h et vendredi au dimanche de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h

Juillet et Août : tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h.